



Exercice budgétaire 2017

Présentation analytique des activités et des actions

Conseil de Communauté du 3 mai 2017

Budget Principal

Budget annexes :

Immobilier d'entreprises

Concession d'aménagement

Budget du C.I.A.S.

Sommaire

Présentation de la démarche p. 6

AXE 1 – ORGANISATION DU TERRITOIRE p. 9

1 – I : Aménagement du territoire et droit du sol

- * réalisation d'un P.L.U.I. p. 9
- * instruction des autorisations « droit du sol » p. 9
- * organismes de coopération p. 10

1 – II : Logement

- * lutte contre la location de logements indécents ou insalubres p. 10
- * aire d'accueil des gens du voyage p. 11

1 – III : Aménagement numérique

- * déploiement de la fibre optique p. 11
- * accès au haut-débit p. 12

1 – IV : Protection des personnes et des biens

- * service départemental d'incendie et de secours p. 12
- * défibrillateurs p. 12

1 – V : Mutualisation des moyens au sein du bloc communal

- * groupements de commandes p. 13
- * intervention sur des voiries p. 13
- * gardiennage des animaux divagants p. 13
- * services numériques p. 14
- * personnel partagé p. 14

AXE 2 – ECONOMIE ET EMPLOI p. 16

2 – I : Infrastructures d'accueil

- * zones d'activités économiques p. 16
- * réinvestissement de friches industrielles p. 16
- * réserves foncières p. 17

2 – II : Immobilier économique

- * espace test agricole p. 17
- * immobilier d'entreprises p. 18
- * réinvestissement de locaux vacants p. 18

2 – III : Aides aux entreprises

- * créations et reprises p. 19
- * investissements immobiliers p. 19
- * modernisation des activités p. 19

⇒ Ecritures budgétaires partagées

- * ingénierie développement économique p. 20

2 – IV : Economie présentielle

- * structuration de l'offre de services marchands p. 21
- * tourisme p. 21

2 – V : Economie numérique

- * sensibilisation des entreprises p. 22
- * tiers lieu numérique p. 22

2 – VI : Insertion vers l'emploi

- * chantiers d'insertion p. 23
- * « parents vers le travail » p. 24
- * partenariat avec « Réussir en Sambre – Avesnois » p. 24

AXE 3 – ENVIRONNEMENT

p. 26

3 – I : Déchets ménagers

- * collecte en porte-à-porte p. 26
- * déchetteries p. 26
- * tri des recyclables p. 27
- ⇒ écritures budgétaires partagées (revente matériaux et éco-organismes) p. 27
- * traitement des non recyclables p. 27
- * optimisation du service p. 28
- ⇒ écritures budgétaires partagées (TEOM) p. 28

3 – II : Gestion des eaux

- * cours d'eau p. 28
- * eaux pluviales p. 29

3 – III : Transition énergétique

* T.E.P.C.V. p. 29

* filière bois – énergie p. 29

Bocage

* restes à réaliser (recettes) p. 30

AXE 4 – SERVICES A LA POPULATION p. 32

4 – I : Enfance, jeunesse et famille

* petite enfance p. 32

* animation des vacances scolaires p. 32

* séjours d'adolescents p. 33

* ludothèque p. 33

⇒ écritures budgétaires partagées (CAF et MSA) p. 33

4 – II : Santé

* démographie médicale p. 34

4 - III : Insertion

* suivi des bénéficiaires du RSA p. 34

* fracture numérique p. 35

4 – IV : Sports et loisirs

* stades multisports de proximité p. 35

4 – V : Culture

* lecture publique p. 36

* art vocal p. 36

4 – VI : Découverte et usage du numérique

* cybercentre p. 37

4 – VII : Soutien aux manifestations festives

* subventions aux associations p. 37

* mise à disposition de matériel p. 38

AXE 5 – SERVICES GENERAUX ET FLUX FINANCIERS p.40

5 – I : Services généraux

- * Conseil, Bureau et commissions p. 40
- * direction générale p. 40
- * pôle ressources p. 41
- * communication p. 41
- * accueil du public p. 41
- ⇒ écritures budgétaires partagées p. 42

5 – II : Ecritures non affectées

- * dépenses et recettes non affectées p. 42
- * pôle tertiaire intercommunal p. 42

5- III : Flux au sein du bloc communal

- * attribution de compensation p. 42
- * ex-SIROM d'Avesnes p. 43
- * départ de Noyelles-sur-Sambre p. 44

5 – IV : Fiscalité

- * fiscalité non affectée p. 44
- * compensations p. 44
- * fonds de compensation de la TVA p. 44
- * fonds national de garantie individuelle des ressources p.45

5 - V : Péréquation

- * dotations p. 45
- * fonds de péréquation intercommunal et communal p. 46
- * fonds départemental de taxe professionnelle p. 46

5 – VI : Résultats des exercices antérieurs p. 46

Lexique :

Les paragraphes soulignés en rouge indiquent des programmations, c'est-à-dire la mise en place d'activités nouvelles sur le territoire ou un accroissement de moyens pour une activité déjà en place

Les paragraphes soulignés en orange indiquent des évolutions, c'est-à-dire l'accroissement d'une activité déjà en place, mais sans de nouveaux moyens matériels

Les paragraphes surlignés en gris indiquent une mutualisation de moyens entre la 3CA et des communes du territoire

Mise en place d'une comptabilité analytique

Présentation de la démarche

Comme pour toutes les collectivités du bloc communal, les documents budgétaires de la 3CA sont présentés et votés par nature de dépenses selon le plan comptable de la norme M14, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Limites du plan comptable M14

Cette présentation garantit la justesse des chiffres présentés, tant pour les autorisations d'ouverture de crédits que pour la constatation des écritures passées, mais elle ne décrit pas les activités communautaires financées par ces chiffres.

Illustration avec les écritures en section de fonctionnement pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- ♦ en dépenses, quatre chapitres sont concernés,
 - le 011, pour le règlement des prestataires de services privés et les achats,
 - le 012 pour les frais de personnel,
 - le 65 pour le règlement du S.M.I.A.A.
 - le 66 pour les intérêts des emprunts
- ♦ en recettes, trois chapitres sont également concernés,
 - le 70 pour les recettes issues de la vente des matériaux recyclables,
 - le 73 pour le produit de la T.E.O.M.
 - le 74 pour les versements des éco-organismes,et parfois même un quatrième, le 013, lorsque des personnes en emplois aidés travaillent au sein de ce pôle d'activités, ou en cas d'arrêts maladie,
- ♦ avec en outre une absence de lisibilité amplifiée par l'inscription sur les articles concernés d'autres dépenses ou recettes correspondant à d'autres activités communautaires.

Élément de complexité supplémentaire pour appréhender l'enjeu budgétaire de l'ensemble des activités communautaires, l'existence de deux budgets annexes pour le développement économique (« immobilier d'entreprises » et « concession d'aménagement »), ainsi que le budget du centre intercommunal d'action sociale.

Contenu de la comptabilité analytique

Une comptabilité analytique a été mise en place au sein de la 3CA, comptabilité aujourd'hui maîtrisée par les services communautaires, tant au niveau de sa conception qu'à celui de son utilisation.

Il s'agit, pour chaque mandat de dépenses ou titre de recettes émis :

→ non seulement de l'inscrire dans le cadre du plan comptable M14 : chapitre / article + opération en section d'investissement,

→ mais également de le situer dans la comptabilité analytique, sachant qu'un même mandat ou titre peut être fractionné en différents points de la comptabilité analytique, selon la nature des activités qu'il finance.

Concrètement, cela se passe ainsi :

↳ les factures (*achats de biens ou rémunérations de prestations de services*) sont positionnées en comptabilité analytique selon la nature des actions concernées,

↳ il en est de même pour les cotisations et les subventions,

↳ les emprunts (en recettes) et leurs remboursements (en dépenses), selon la nature des investissements financés,

↳ les salaires selon les activités assurées par le salarié au cours du mois précédent,

↳ les frais et recettes relatifs aux immeubles selon les activités assurées par les personnes les occupant ou les matériels stockés (*au prorata de la surface utilisée*),

↳ les dépenses (et parfois recettes) relatives aux véhicules et aux matériels, selon leurs utilisateurs.

On a ainsi une vision non plus uniquement de la nature (*fonctionnement/investissement, achats/salaires/ cotisations/...*) mais également de l'objet de toutes les écritures comptables d'un exercice budgétaire.

Un outil de gestion et un outil d'aide à la décision

Une comptabilité analytique a une double vocation : aide à la gestion, aide à la décision.

L'aide à l'optimisation de la gestion nécessite d'être très « pointu » dans l'affectation des écritures comptables afin de pouvoir comparer les coûts respectifs de telle ou telle action, ou bien de tel ou tel équipement ; ainsi, l'arborescence de la totalité de la comptabilité analytique de la 3CA occupe-t-elle plusieurs dizaines de pages.

Cette arborescence a été simplifiée pour une présentation aux élus lors des débats budgétaires, autour de quatre grands axes d'activités communautaires (*organisation du territoire, économie et emploi, environnement, services à la population*) et d'un cinquième axe, « support » des quatre précédents.

La structuration analytique des budgets communautaires présentée dans les pages suivantes correspond à la prévision de l'exercice 2017, sachant qu'elle pourra être modifiée ou complétée pour les exercices suivants, au fur et à mesure de l'évolution des activités de la 3CA.

Présentation des activités et actions communautaires

L'axe « organisation du territoire » comprend l'aménagement du territoire et le droit du sol, le logement, l'aménagement numérique, la sécurité des personnes et des biens, la mutualisation des moyens au sein du bloc communal.

L'axe « économie et emploi » comprend les infrastructures d'accueil des entreprises, l'immobilier économique, les aides aux entreprises, le soutien à l'économie présente, le développement de l'économie numérique, l'insertion vers l'emploi.

L'axe « environnement » comprend la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion des eaux, la transition énergétique.

L'axe « services à la population » comprend les actions pour l'enfance, la jeunesse et les familles, la santé, l'insertion, les sports et les loisirs, la culture, la vulgarisation du numérique, le soutien aux manifestations festives.

L'ensemble de ces axes comprennent des dépenses et des recettes, non équilibrées, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ils concernent le budget principal, les budgets annexes et le budget du C.I.A.S.

Fonctions support et écritures d'équilibre

La réalisation des activités et actions précédemment décrites nécessite un cinquième axe « support », sous deux aspects :

→ un aspect « concret » avec le fonctionnement du Conseil, du Bureau, des commissions et groupes de travail, la préparation et l'exécution des budgets, la gestion des ressources humaines, l'accueil du public au siège et dans les antennes, la communication institutionnelle, la direction générale des services,

→ un aspect « équilibre », avec trois composantes :

- * les flux au sein du bloc communal,
- * la reprise des résultats de l'exercice précédent,
- * et enfin, les recettes équilibrant le budget en particulier la fiscalité non affectée et la péréquation,

→ afin d'assurer une vision globale d'un exercice budgétaire, sont ajoutés à cet axe les écritures qu'il est impossible d'affecter précisément (*exemple : les dépenses téléphoniques des postes fixes dans les locaux occupés par plusieurs services*), cela représente une faible part des dépenses et des recettes,

Quant aux écritures d'ordre, qui sont de deux natures :

- * les transferts entre budget principal et les budgets annexes ou le budget du C.I.A.S.
- * les opérations d'ordre entre section de fonctionnement et section d'investissement de chaque budget,

elles ne figurent pas dans la présentation analytique d'un exercice budgétaire.

Rappel juridique

La présentation analytique a pour seul objet d'informer les élus lors de l'examen des budgets primitifs et des comptes administratifs, elle ne peut servir de base légale de décision.

La présentation selon le plan comptable de la norme M14 doit donc toujours être jointe à une présentation analytique, car c'est sur elle que le Conseil de Communauté se prononce, des délibérations soumises au contrôle de légalité retraçant ses décisions.

Axe 1 : organisation du territoire

1-I : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DROIT DU SOL

➤ Réalisation d'un P.L.U.I

programme 2016/2019

Les modalités de réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) ont été précisées par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 17 décembre 2015, avec un calendrier prévu entre 2016 et 2019, l'objectif étant que ce document d'urbanisme soit applicable au 1^{er} janvier 2020.

✚ Le calendrier et les modalités pratiques de réalisation ont été précisés lors de la Conférence des Maires du 8 juillet 2016. ; sont prévus pour 2017 :

- la finalisation du diagnostic du territoire
- la réalisation du projet d'aménagement et de développement durable
- la finalisation des objectifs démographiques
- le début du travail sur les déclinaisons thématiques : habitat, déplacement, trame verte et bleue, règlement local de publicité.

En outre, plusieurs documents d'urbanisme communaux qui étaient, au moment de la prise de compétence, en cours d'élaboration / modification vont être achevés, et des modifications de documents d'urbanisme communaux ^(*) vont être réalisées, pour permettre des extensions d'entreprises implantées sur le territoire.

() Lesquels sont valides jusqu'au 31 décembre 2019*

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

En fonctionnement, quelques dépenses liées au suivi du dossier par le personnel et des frais annexes (courriers,...). L'essentiel des dépenses, les rémunérations des prestataires, est inscrite en section d'investissement ; il a été prévu lors du Conseil de Communauté du 14 décembre 2016 de conclure un emprunt afin de couvrir les dépenses des exercices 2016 et 2017.

En fonctionnement, 12.400 € de dépenses

En investissement, 350.000 € de dépenses et 350.000 € de recettes (emprunt)

Commentaire : des recettes extérieures sont recherchées auprès de l'Etat via des réponses à Appel à projets ; au regard du caractère aléatoire de ces procédures, les recettes éventuelles ne sont pas inscrites au budget primitif, elles feront s'il y a lieu, l'objet d'inscriptions en décisions budgétaires modificatives.

➤ Instruction des autorisations « droit du sol »

évolution 2017

MUTUALISATION DE MOYENS

Face à l'arrêt de l'instruction par les services de l'Etat de l'instruction des demandes d'autorisation « droit du sol » pour les communes dotées d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme, le Conseil de Communauté lors de la réunion du 19 février 2015

a décidé de créer un service dédié à cet effet, sachant que la décision finale revient au maire de la commune. Ce service concernait jusqu'au 31 décembre dernier 24 communes.

↳ Face à l'extension du désengagement de l'Etat aux communes dotées d'une carte communale à compter du 1^{er} janvier 2017, le service concerne 7 communes supplémentaires. Le nombre d'agents affectés à son fonctionnement est donc passé à 2,2 ETP (deux agents de la 3CA et une mise à disposition d'une commune pour 0,2 ETP).

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

Il s'agit essentiellement de dépenses de fonctionnement, avec les dépenses salariales et les frais liés ; à noter une dépense en investissement d'adaptation du logiciel utilisé pour l'instruction des dossiers.

En fonctionnement, 116.400 € de dépenses

En investissement, 5.300 € de dépenses et 5.300 € de recettes (emprunt)

Commentaire : le total des communes suivies en 2017 s'élève à 30, suite au départ de Noyelles-sur-Sambre de la 3CA

➤ Organismes de coopération

La 3CA est membre de plusieurs syndicats mixtes ayant vocation à organiser le territoire à des échelles supra-communautaires : Pôle Métropolitain, SCoT de Sambre-Avesnois, Parc naturel régional de l'Avesnois.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant de cotisations, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 60.400 € de dépenses

1-II : LOGEMENT

➤ Lutte contre la location de logements indécents ou insalubres

Depuis la création de la communauté de communes, celle-ci conventionne chaque année avec le Cal-Pact afin de lutter contre la location de logements indécents ou insalubres avec établissement de diagnostics de situation, de conseils sur les travaux pour les propriétaires et, s'il y a lieu, d'aide au relogement des locataires. L'objectif annuel est de 25 nouveaux dossiers ouverts.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant d'une rémunération de prestation de services, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 27.500 € de dépenses

Commentaire : depuis plusieurs années, est évoquée la mise en place d'un P.I.G. (Programme d'Intérêt Général) « Habiter Mieux » afin d'aider les propriétaires occupants aux revenus modestes à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Plusieurs éléments restent encore à préciser afin de concrétiser ce projet :

→ obtenir l'accord et les crédits de l'Etat,
→ finaliser le partenariat avec la Communauté de communes Sud-Avesnois,
→ trouver une structure faisant office de « caisse d'avances » des subventions, ce dernier point posant le plus de problèmes suite au désengagement de la Région de la Sem ORREL.

➤ Aire d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit qu'une aire de 12 emplacements doit être implantée sur le territoire de la 3CA ; la communauté de communes est propriétaire d'un terrain destiné à cette implantation.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

Le remboursement de l'emprunt conclu en 2007 par l'ex-CCPA pour l'achat du terrain

En fonctionnement, 1.800 € de dépenses

En investissement, 13.000 € de dépenses

Commentaire : la commune d'Avesnes-sur-Helpe comptant désormais moins de 5.000 habitants, l'obligation de réalisation d'une telle aire disparaîtra peut-être de la prochaine version du Schéma départemental, dont la révision est entamée

1-III : AMENAGEMENT NUMERIQUE

➤ Déploiement de la fibre optique

programme 2017/2022

Lors de la réunion du 30 septembre 2014, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer au Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » qui regroupe la région Hauts-de-France, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et les intercommunalités dont tout ou partie du territoire figurent en « zone d'initiative publique » de déploiement de la fibre optique.

✚ Ce syndicat mixte a décidé de faire réaliser le déploiement de la fibre par un opérateur privé via une délégation de service public ; les modalités et le calendrier de déploiement ont été présentés en Conférence des Maires le 6 février dernier, avec deux phases :

→ un déploiement de la fibre (c'est-à-dire jusque chaque immeuble) entre 2017 et 2022,

→ une montée en débit (c'est-à-dire déploiement de la fibre entre deux terminaux téléphoniques) entre 2017 et 2019 pour les communes situées dans les dernières années de déploiement complet de la fibre et actuellement mal desservies.

Compte tenu des subventions de l'Etat, mais également des participations de la région, des deux départements et du délégataire de service public, le coût pour la 3CA de ce déploiement sera de 68 € par immeuble desservi, soit un coût total estimé à 1,23 million d'euros

Ecritures budgétaires : budget principal (I)

Dans le cas du schéma retenu par la 3CA, le Code des postes et des communications électroniques, prévoit la possibilité de participer au financement des travaux réalisés par le syndicat mixte via des fonds de concours. Telle est la procédure proposée, avec donc inscription des dépenses en section d'investissement et conclusion d'un emprunt de longue durée en recettes, sans doute avec un taux bonifié.

Les écritures budgétaires seront finalisées dans une décision budgétaire modificative en cours d'exercice, le calendrier des travaux, et donc le rythme de versement des fonds de concours, n'étant pas encore définitivement arrêté par le syndicat mixte.

➤ Accès au haut - débit

En attendant le déploiement total de la fibre optique, la 3CA maintient ses actions pour permettre aux particuliers et aux professionnels situés en « zones d'ombre » d'accéder au haut débit, avec :

→ l'octroi de subventions pour l'acquisition et le montage de paraboles permettant l'accès à internet par satellite,

→ la maintenance de dispositifs mis en place avant la fusion soit le réseau radio de l'ex-CCR2H et la desserte par fibre du « NRA-ZO » de Damousies, installée par l'ex-CCVSTH.

Écritures budgétaires : budget principal (F / I)

En fonctionnement, il s'agit des dépenses d'entretien du matériel ou de locations de sites (exemple : positionnement sur un château d'eau) avec en recettes le remboursement par la commune de Noyelles-sur-Sambre d'une partie de la redevance versée pour l'implantation d'une antenne sur le château d'eau de Taisnières-en-Thiérache et le versement d'une redevance par l'opérateur « Orange » pour l'utilisation de l'équipement de Damousies. En investissement, les subventions versées pour les paraboles

+ remboursement d'un emprunt réalisé en 2007 par l'ex-CCPA

En fonctionnement, 6.000 € de dépenses et 4.500 € de recettes

En investissement, 1.500 € de dépenses

1-IV : PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

➤ Service départemental d'incendie et de secours

Lors de la création de la 3CA, il a été décidé d'étendre à l'ensemble du territoire communautaire la prise en charge des cotisations au Service départemental d'incendie et de secours. Cela n'a pas eu d'incidences sur l'attribution de compensation des communes de l'ex-CCPA où ce dispositif existait déjà mais en a eu pour les autres communes.

Écritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant d'une cotisation, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 917.500 € de dépenses

➤ Défibrillateurs

Le dispositif a été harmonisé sur l'ensemble du territoire, la 3CA est propriétaire d'au moins un défibrillateur (voire plus selon l'importance de la population ou la configuration de la commune) mis à disposition du public dans chaque commune ; elle en assure l'entretien, et s'il y a lieu, le remplacement.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

En fonctionnement, il s'agit des dépenses d'entretien et parfois, en investissement, des dépenses liées à du renouvellement de matériel.

En fonctionnement, 21.200 € de dépenses

En investissement, 3.300 € de dépenses et 3.300 € de recettes (emprunt)

1-V : MUTUALISATION DES MOYENS AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

➤ Groupements de commandes

évolution 2017

La 3CA assure la coordination de deux groupements de commandes avec des communes membres, aux modalités différentes de fonctionnement :

→ l'un pour des achats de papeterie, de fournitures administratives et de consommables informatiques, où, après organisation d'une mise en concurrence annuelle, elle règle les fournisseurs puis se fait rembourser par les communes,

→ l'autre pour la fourniture de gaz, où elle assure une mise en concurrence trisannuelle et le suivi du contrat, mais avec paiement direct du prestataire par les communes.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

On trouve en fonctionnement le paiement des prestataires du groupement « papier – fournitures – consommables » et en recettes le remboursement des communes.

En fonctionnement, 24.000 € de dépenses et 24.000 € de recettes

✎ un groupement de commandes devrait être créé cette année pour l'entretien des chaussées des voiries communales et intercommunales (délibération du 8 février 2017 du Conseil de Communauté, en attente des votes des conseils municipaux) ; si des incidences financières découlent de cette création, elles feront l'objet d'inscriptions en décisions budgétaires modificatives

➤ Interventions sur des voiries

La 3CA assure la continuité du service de fauchage des bas-côtés et de salage des routes, si nécessaire, sur le territoire de l'ex-C.C.V.S.T.H.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

On trouve en fonctionnement, les dépenses de personnel ainsi que le coût de divers achats et/ou réparations.

En fonctionnement, 40.100 € de dépenses

➤ Gardiennage des animaux divagants

La 3CA assure un service support à l'exercice du pouvoir de police des maires pour les animaux divagants, avec le gardiennage des chiens et chats capturés par des services municipaux, via un dispositif en deux temps :

→ dans un premier temps, accueil de l'animal dans les chenils situés dans les deux déchetteries communautaires,
→ puis, si l'animal n'a pas été récupéré par son propriétaire, transfert au chenil géré par la S.P.A. à Hirson.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Hormis quelques achats, on trouve en dépenses la rémunération versée chaque année à la S.P.A., l'ensemble étant inscrit en section de fonctionnement.

En fonctionnement, 25.000 € de dépenses

➤ Services numériques

La 3CA est membre de l'association « Réseau des Villes et Villages Numériques » (R.V.V.N.) qui assure pour son compte, et pour celui des communes membres, des prestations relatives à l'usage du numérique dans les collectivités.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant d'une cotisation, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 11.900 € de dépenses

➤ Personnel partagé

Du personnel de la 3CA peut être mis à disposition d'une commune afin d'exécuter une tâche pour le compte de celle-ci, dans un but d'optimisation des moyens. En 2017, cela ne concerne qu'une seule commune.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Les dépenses de ce personnel figurent au budget communautaire avec en contrepartie, une recette constituée par un remboursement du salaire chargé au prorata de la mise à disposition.

En fonctionnement, 2.600 € de dépenses et 2.600 € de recettes

Commentaire : du personnel communal peut également être mis à disposition de la 3CA pour l'exercice de ses compétences, l'implication budgétaire est alors uniquement en dépenses de fonctionnement avec le remboursement aux communes des salaires chargés au prorata de la mise à disposition ; on retrouve ces dépenses dans les différentes activités concernées : droit des sols, accueils de loisirs pendant les vacances, entretien des locaux selon les activités abritées dans ces locaux, remplacement temporaire de personnel (notamment de chauffeur) selon l'activité concernée

Synthèse Axe 1

Organisation du territoire

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|--|--------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Aménagement du territoire et droit du sol | 189 200 € | - € | 355 300 € | 355 300 € |
| P.L.U.I | 12 400 € | - € | 350 000 € | 350 000 € |
| instruction des autorisations droit du sol | 116 400 € | - € | 5 300 € | 5 300 € |
| organismes de coopération | 60 400 € | - € | - € | - € |
| Logement | 29 300 € | - € | 13 000 € | - € |
| logements indécents et insalubres | 27 500 € | - € | - € | - € |
| aire d'accueil gens du voyage | 1 800 € | - € | 13 000 € | - € |
| Aménagement numérique | 6 000 € | 4 500 € | 1 500 € | - € |
| déploiement fibre optique | - € | - € | - € | - € |
| accès haut- débit | 6 000 € | 4 500 € | 1 500 € | - € |
| Protection des personnes et des biens | 938 700 € | - € | 3 300 € | 3 300 € |
| S.D.I.S | 917 500 € | - € | - € | - € |
| défibrillateurs | 21 200 € | - € | 3 300 € | 3 300 € |
| Mutualisation des moyens / bloc communal | 103 600 € | 26 600 € | - € | - € |
| groupement de commandes | 24 000 € | 24 000 € | - € | - € |
| intervention sur voiries | 40 100 € | - € | - € | - € |
| gardiennage animaux divagants | 25 000 € | - € | - € | - € |
| service numériques | 11 900 € | - € | - € | - € |
| personnel partagé | 2 600 € | 2 600 € | - € | - € |
| TOTAUX | 1 266 800 € | 31 100 € | 373 100 € | 358 600 € |

Axe 2 : économie et emploi

2-I : INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

➤ Zones d'activités économiques

évolution 2017

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 6 juillet 2012 a décidé de confier à la Sem « Adevia » - devenue depuis « Territoires 62 », via une concession d'aménagement, la réalisation de deux zones d'activités économiques sur le territoire communautaire : l'une intitulée « du Poncheau », d'une superficie de 4,8 hectares à aménager sur le territoire de la commune d'Avesnelles, l'autre intitulée « du Château d'eau », d'une superficie de 7,8 hectares, sur le territoire des commune d'Avesnelles et Avesnes-sur-Helpe. A été prévue depuis (Conseil du 14 décembre 2016) la possibilité, si besoin est, d'étendre la superficie de cette seconde zone.

↳ Le plan de financement de la concession d'aménagement ne prévoit pas de subvention de la collectivité au concessionnaire, mais une avance de trésorerie remboursable ; la dernière version du calendrier de trésorerie a été validée lors du Conseil du 14 décembre 2016 avec un total d'avances de trésorerie de 920.000 €, soit 550.000 € déjà versés au 31 décembre 2016 et 370.000 € à verser en 2017, l'ensemble étant remboursé en 2021.

Écritures budgétaires : budget annexe « concession d'aménagement » (F / I)

En fonctionnement, on retrouve les intérêts du prêt-relais finançant l'avance de trésorerie alors qu'en investissement sont inscrits, en dépenses le dernier versement de l'avance de trésorerie, en recettes la dernière fraction du prêt-relais.

En fonctionnement, 9.000 € de dépenses

En investissement, 370.000 € de dépenses et 370.000 € de recettes (prêt-relais)

➤ Réinvestissement de friches industrielles

évolution 2017

Le premier site concerné est celui de « Sucre de Lait » à Sains-du-Nord dont l'acquisition a été réalisée en 2007 (ex-C.C.P.A.) ; une partie du site a été vendue ; outre les dépenses courantes de gestion, sont prévus cette année des travaux de gros entretien de voirie.

Le deuxième site est celui de l'ancien abattoir « Bigard » à Avesnes-sur-Helpe (appelé également zone d'activités du Moulin St-Pierre) qui a vocation à accueillir plusieurs entreprises ; le site a été acquis en 2010 auprès de l'Epif, suite à une délibération du 15 octobre 2008 du Conseil de Communauté de l'ex - CCPA.

Là aussi, une partie du site a d'ores et déjà été vendue et sont à prévoir, pour la partie restant propriété de la 3CA, les dépenses courantes de gestion, en particulier les frais d'assurances.

↳ Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 14 décembre 2016 a approuvé la vente d'une partie du site à une entreprise d'ores et déjà installée sur place et qui souhaite développer son activité.

Commentaire : une partie d'un des bâtiments propriété de la 3CA est utilisée pour stocker du matériel destiné à la collecte sélective des déchets ménagers.

Écritures budgétaires : budget annexe « immobilier d'entreprises » (F / I)

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais de gestion ; en investissement, en dépenses les travaux à Sains-du-Nord et, en recettes, le produit de la vente du terrain à Avesnes-sur-Helpe.

En fonctionnement, 64.100 € de dépenses

En investissement, 23.000 € de dépenses et 13.000 € de recettes

Rappel : le troisième site, celui de « Stiona » à Sains-du-Nord fait l'objet d'un portage foncier par l'Établissement public foncier régional (Epfr) et il n'y a donc aucune écriture budgétaire le concernant en 2017, même avec les travaux de démolition prévus cette année.

➤ Réserves foncières

La 3CA est propriétaire de trois terrains situés à Sars-Poteries (projet initial : implantation d'un Ehpad), à St-Hilaire-sur-Helpe (ex-SIROM d'Avesnes) et Route d'Aulnoye à Avesnes-sur-Helpe. Pas de projet particulier en 2017 et donc une gestion courante des sites, y compris avec assurances. A signaler cependant pour le terrain d'Avesnes, le paiement à l'Epfr de la troisième, et dernière, annuité d'achat, ainsi qu'un revenu en contrepartie d'une autorisation précaire d'occupation.

Écritures budgétaires : budget principal (F / I)

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais de gestion et en recettes, le produit du loyer pour l'autorisation précaire d'occupation ; en dépenses d'investissement, la troisième annuité de paiement.

En fonctionnement, 1.100 € de dépenses et 1.000 € de recettes

En investissement, 19.300 € de dépenses et 19.300 € de recettes (emprunt)

Commentaire : lors de la fusion de l'ex-SIROM d'Avesnes avec la 3CA, celle-ci a pris en charge le remboursement des emprunts de ce syndicat, avec remboursement des communes concernées (cf. chapitre 5 – III).

2-II : IMMOBILIER ECONOMIQUE

➤ Espace test agricole

programme 2016-2017

Les travaux de l'espace test agricole sur le site du « Défriché » à Sains-du-Nord, près de la ferme d'application du lycée agricole, doivent se terminer au 2^{ème} trimestre 2017. Il conviendra ensuite de mettre en place son exploitation, en partenariat avec l'association « A Petits PAS », conformément aux dispositions du S.I.E.G. adopté par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 30 juin 2015.

Écritures budgétaires : budget annexe « immobilier d'entreprises » (F / I)

Hormis des dépenses de fonctionnement pour les assurances et la location de terrains, l'essentiel des écritures est en investissements, via des restes à réaliser avec en dépenses les

travaux et honoraires, en recettes les subventions de la région Hauts-de-France et le produit d'un emprunt

En fonctionnement, 15.200 € de dépenses

En investissement, 551.200 € de dépenses et 485.900 € de recettes (entièrement en restes à réaliser) dont 160.000 € d'emprunt

➤ **Immobilier d'entreprises**

Le premier immeuble est celui du commerce « Vival » à Cartignies, réalisé en 2003 par l'ex-CCR2H et qui fait l'objet d'une double location simple avec, d'une part le commerce en rez-de-chaussée, d'autre part un appartement à l'étage. Le logement est actuellement vacant et quelques travaux vont être réalisés en régie avant de le remettre en location.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

On trouve en dépenses de fonctionnement les frais de gestion et en recettes le produit des loyers

+ remboursement d'un emprunt conclu en 2003 par l'ex-CCR2H pour l'acquisition du bâtiment et les travaux d'aménagement

En fonctionnement, 6.300 € de dépenses et 6.400 € de recettes

En investissement, 6.500 € de dépenses

Le second immeuble est celui de l'entreprise « Grosfils » à Doublers, réalisé en 2009 par l'ex-CCPA et qui fait l'objet d'un bail avec option d'achat (option à lever en 2020).

Ecritures budgétaires : budget annexe « immobilier d'entreprises » (F / I)

On trouve en dépenses de fonctionnement les frais de gestion et en recettes, le produit des loyers et le remboursement des taxes foncières

+ remboursement d'un emprunt conclu en 2009 par l'ex-CCPA pour l'acquisition du terrain et les travaux de construction et d'aménagement

En fonctionnement, 5.700 € de dépenses et 56.500 € de recettes

En investissement, 43.400 € de dépenses

➤ **Réinvestissement de locaux vacants**

Le Conseil de Communauté lors des réunions du 24 mars 2016 et du 19 octobre 2016 a décidé de conclure une opération de portage foncier avec l'Etablissement public foncier pour le site dit de « l'Auberge Fleurie » et de l'Hôtel du Marquis » à Sars-Poteries, en face du MusVerre, afin d'y permettre l'implantation du pôle touristique majeur, avec hébergement et restauration.

Ecritures budgétaires : S'agissant d'un portage « simple », il n'y a aucun versement à réaliser en 2017 au profit de l'Epf.

2-III : AIDES AUX ENTREPRISES

Remarque préalable : la loi NOTRé du 7 août 2015 a renforcé la vocation de « chef de file » en matière économique de la région, avec les conséquences suivantes :

→ chaque région doit réaliser, pour ce qui la concerne, un schéma régional de développement économique pour l'innovation et l'internationalisation (S.R.D.E.I.I.)

→ au sein de ce S.R.D.E.I.I., elle doit préciser les modalités d'aides, directes et indirectes, aux entreprises, dans le respect de la législation européenne,

→ puis, elle contractualise avec chaque intercommunalité, pour définir les aides que celle-ci peut accorder aux entreprises de son territoire.

La région Hauts-de-France a adopté son S.R.D.E.I.I. le 30 mars, il convient maintenant de le décliner sur son territoire => cela implique que les aides de la 3CA sont actuellement suspendues, dans l'attente de la conclusion d'une convention partenariale avec la région.

➤ Créations et reprises

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 12 décembre 2014 avait institué une politique d'aide à la création ou reprise d'activités économiques sur le territoire, politique pour laquelle une approbation de la région avait été obtenue jusqu'au 31 janvier dernier. La relance de cette politique dépendra d'une nouvelle délibération du Conseil, avec approbation de la région.

Ecritures budgétaires : budget principal (I)

Des crédits sont inscrits au budget en section d'investissement, d'une part pour verser les subventions décidées avant le 31 janvier dernier, d'autre part pour permettre un redémarrage de la politique sitôt l'accord obtenu de la région.

En investissement, 40.000 € de dépenses dont 10.500 € de restes à réaliser

➤ Investissements immobiliers

La loi NOTRé a donné pleine compétence aux intercommunalités pour les aides, directes et indirectes, à l'immobilier d'entreprises. Cependant, ces aides doivent être compatibles avec les dispositions du S.R.D.E.I.I. et une convention de mise en œuvre avec la région devra sans doute être signée, sur la base des dispositions adoptées par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 12 décembre 2015.

Ecritures budgétaires : budget principal (I)

Des crédits sont inscrits au budget en section d'investissement, afin de verser l'annuité de la subvention accordée à l'entreprise « Imprimerie de l'Avesnois » située à Avesnes-sur-Helpe (Conseil du 24 mars 2016).

En investissement, 17.700 € de dépenses

➤ Modernisation des activités

programme 2017-2019

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 13 mai 2014 a approuvé le lancement d'une tranche d'actions en direction de l'artisanat, du commerce et des services sur le territoire

communautaire avec une aide de l'Etat dans le cadre du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). Ce programme a été approuvé par un arrêté ministériel en date du 10 février 2016. Mais, du fait des dispositions de la loi NOTRé, les subventions aux entreprises artisanales ou commerciales pour la modernisation de leurs activités ne pourront être accordées par la 3CA qu'après accord de la région sur les modalités d'attribution.

Par ailleurs, est en cours le paiement de la subvention accordée par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 12 décembre 2014 à l'entreprise « Cevinor » d'Haut-Lieu.

Ecritures budgétaires : budget principal (I)

Des crédits sont inscrits au budget en section d'investissement, en dépenses afin de permettre un démarrage de l'action sitôt obtenu l'accord de la région, avec en recettes la participation de l'Etat via le FISAC, et pour le solde de subvention à « Cevinor ».

En investissement, 92.300 € de dépenses et 50.000 € de recettes

Pour mémoire, des aides sont également prévues pour inciter les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique avec l'aide de l'Etat via le programme TEPCV (cf. chapitre 3 – III)

A signaler : du fait des dispositions de la loi « NOTRé », des aides telles que celle accordée en 2014 à « Cevinor » ne pourront plus intervenir qu'en complément d'aides accordées par la région, et avec son accord.

ECRITURES BUDGETAIRES PARTAGEES

Les activités de l'ingénierie du pôle « développement économique » comprennent quatre types de contacts :

- avec les entreprises, pour connaître leurs projets ou leurs problèmes, afin de déterminer l'aide à leur apporter, laquelle n'est pas forcément financière,
- avec les partenaires institutionnels, la région Hauts-de-France, l'Etablissement public foncier régional, le GIP « Réussir en Sanbre-Avesnois »,
- avec les partenaires privés ayant contractualisé avec la 3CA, la Sem « Territoires 62 » pour la concession d'aménagement, l'association « A Petits PAS » pour l'espace-test agricole,
- avec les élus des communes concernées par des projets de développement économique.

La principale caractéristique de cette ingénierie est la réactivité face aux demandes des entreprises, il est donc, par la nature même de son activité, impossible de prévoir à l'avance ses activités exactes.

C'est pourquoi les frais liés à cette ingénierie, soit les frais salariaux du personnel et les frais connexes, pour toutes les activités décrites dans les trois chapitres précédents, sont regroupés ici.

Budget principal (F)

En fonctionnement, 87.400 € de dépenses

2-IV : ECONOMIE PRESENTIELLE

➤ Structuration de l'offre de services marchands **évolution 2017**

L'action communautaire en ce domaine revêt deux aspects :

→ le soutien aux six unions commerciales du territoire avec d'une part une subvention de fonctionnement et d'autre part l'organisation, et le co-financement, d'actions communes aux six UC (délibération du 19 octobre 2016 du Conseil de Communauté)

→ l'organisation de la « Foire aux Mouches », vitrine du Cœur de l'Avesnois, où une place importante, et gratuite, est réservée aux producteurs fermiers, aux unions commerciales et au tourisme ; le Conseil de Communauté a approuvé lors de la réunion du 20 décembre 2012 le passage à l'échelle communautaire de cette manifestation auparavant organisée par la commune d'Avesnes-sur-Helpe, avec une incidence sur l'attribution de compensation.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Les dépenses comprennent, outre une partie des frais salariaux de la chargée de mission et frais connexes, les coûts liés d'une part aux animations commerciales et aux subventions aux UC, et d'autre part à l'organisation de la Foire aux Mouches, y compris les frais salariaux du personnel présent ; en recettes, les participations des UC aux animations commerciales et les recettes de location de stands et espaces extérieurs à la Foire.

En fonctionnement, 112.000 € de dépenses et 28.800 € de recettes

↳ *Le programme FISAC prévoit une aide financière de l'Etat pour les actions des unions commerciales ainsi que pour l'animation des marchés ; cela ne pourra être mis en œuvre qu'après l'approbation du volet FISAC relatif aux aides aux entreprises (cf. chapitre précédent) : il n'y a donc pas d'inscriptions budgétaires pour l'instant, des décisions budgétaires modificatives pourront être prises à cet effet dans le courant de l'année.*

➤ Tourisme

Le Conseil de Communauté a décidé lors de la réunion du 12 décembre 2014 de confier la mise en œuvre de la politique communautaire en matière de tourisme à un office de tourisme intercommunal (OTI), fonctionnant en régie au sein des services communautaires.

Cet OTI a pour fonction d'accueillir les visiteurs dans les trois points d'accueil touristique du territoire, de coordonner l'action des acteurs du tourisme, d'assurer la promotion du territoire et d'en faire découvrir les richesses.

Il travaille en partenariat avec les autres intercommunalités de l'arrondissement et le Parc naturel régional de l'Avesnois à la définition d'une politique dite « de destination », visant en particulier à augmenter les retombées économiques avec la commercialisation de « packages » touristiques.

Lors de la réunion du 12 octobre 2015, le Conseil de Communauté a décidé de créer une recette fiscale dédiée au financement du développement touristique, la taxe de séjour, taxe acquittée par les touristes séjournant sur le territoire.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Outre les frais salariaux des personnels affectés à l'OTI, les dépenses de fonctionnement comprennent les frais liés aux points d'accueil touristique (avec des remboursements de frais aux communes), ainsi que les frais des autres activités du service, dont la communication. En investissement, une dépense d'achat de petit matériel.

En recettes de fonctionnement, on retrouve le produit de la taxe de séjour et de la vente de produits touristiques.

En fonctionnement, 157.400 € de dépenses et 31.500 € de recettes

En investissement, 1.700 € de dépenses et 1.700 € de recettes (emprunt)

2-V : ECONOMIE NUMERIQUE

➤ Sensibilisation des entreprises

Le Conseil de Communauté a décidé lors de la réunion du 10 octobre 2013 de participer au dispositif « ECRINS » mis en place par la région Hauts-de-France afin de sensibiliser les entreprises de toute nature d'activités et de toute taille, mais plus particulièrement les plus petites d'entre elles, à l'utilisation d'outils numériques. N'ayant vocation à n'exister que sur une durée limitée, cette action est située dans un local loué au Centre hospitalier du Pays d'Avesnes et elle est animée par des personnes employées via le dispositif des contrats civiques.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

En fonctionnement, les frais, y compris salariaux, de mise en œuvre du dispositif et en investissement, sont inscrits les frais d'acquisition de matériel avec, dans les deux sections, des subventions de la région Hauts de France.

En fonctionnement, 26.000 € de dépenses et 20.000 € de recettes

En investissement, 20.000 € de dépenses et 20.000 € de recettes (dont 8.000 € d'emprunt)

➤ Tiers-lieu numérique

programme 2017

Le Conseil de Communauté a confirmé lors de la réunion du 13 octobre 2016 le lancement d'une mission de préfiguration pour l'implantation d'un tiers-lieu numérique dans l'ancien tribunal d'Avesnes-sur-Helpe, ce tiers-lieu devant remplir des fonctions de télécentre et d'espace de co-working, ainsi éventuellement qu'une mutualisation de moyens.

Cette mission est réalisée par la coopérative d'activités et d'emploi « Grands Ensembles » et la 3CA va bénéficier pour ce faire d'une subvention européenne dans le cadre du programme « Leader Avesnois ».

Ecritures budgétaires : budget annexe « immobilier d'entreprises » (F)

On trouve en fonctionnement, en dépenses, la rémunération du prestataire et des frais connexes, et en recettes la subvention « Leader ».

En fonctionnement, 17.400 € de dépenses et 12.100 € de recettes

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

En fonctionnement, on retrouve les frais salariaux du personnel chargé de suivre le dossier, ainsi que les frais liés à ce suivi.

En fonctionnement, 6.000 € de dépenses

2-VI : INSERTION VERS L'EMPLOI

➤ Chantiers d'insertion

Le Centre intercommunal d'action sociale (C.I.A.S.) du Cœur de l'Avesnois gère quatre chantiers d'insertion sur le territoire communautaire. Pour ce faire, il a reçu un agrément triennal de l'Etat et organise le recrutement de personnes en C.D.D.I. (contrats à durée déterminée d'insertion) en partenariat avec Pôle Emploi.

L'encadrement de ces chantiers est le suivant :

→ deux personnes (représentant 1,5 ETP) chargées d'assurer le suivi socio-professionnel des personnes en C.D.D.I. afin, s'il y a lieu, de lever les problèmes sociaux constituant un frein au retour à l'emploi, et surtout, de préparer leur retour sur le marché « classique » du travail : définition du projet professionnel, formations ou remises à niveau, mobilité, ...

→ cinq personnes (représentant 4,3 ETP) assurant l'encadrement technique des personnes en C.D.D.I. durant leurs activités supports, à savoir l'intervention sur des propriétés communales ou intercommunales, avec :

- * deux chantiers à recrutement masculin qui interviennent sur les espaces extérieurs,
- * deux chantiers à recrutement féminin qui interviennent sur du second œuvre dans des bâtiments publics.

Le C.I.A.S. reçoit des aides financières pour la mise en œuvre de ces chantiers :

▫ essentiellement de l'Etat, en coordination avec l'agrément évoqué précédemment mais avec une différence de taille : si l'agrément est triennal, le niveau de financement accordé est revu chaque semestre ; en outre, une partie des recettes est variable, en fonction notamment du taux de retour à l'emploi,

▫ en complément, du département du Nord, pour le suivi socio-professionnel, au prorata du nombre de bénéficiaires du R.S.A. salariés en contrat C.D.D.I.

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F / I)

En fonctionnement, on trouve en dépenses essentiellement les frais salariaux ainsi que toutes les dépenses relatives au travail réalisé dans les communes, et en recettes les aides de l'Etat et du département ; en investissement, des crédits sont prévus pour l'acquisition de matériel et d'un véhicule.

En fonctionnement, 987.500 € de dépenses et 807.400 € de recettes

En investissement, 46.200 € de dépenses et 4.000 € de recettes

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

Deux remboursements d'emprunt conclus par l'ex-CCPA, tous deux en 2009, l'un pour l'acquisition et l'aménagement des locaux situés Avenue du 84^{ème} RI à Avesnes-sur-Helpe, l'autre pour l'acquisition de matériel mis à disposition du C.I.A.S.

En fonctionnement, 600 € de dépenses

En investissement, 7.700 € de dépenses

➤ « Parents vers le travail »

Le C.I.A.S. mène une action en direction des parents de jeunes enfants, souvent dans des situations de famille monoparentale, afin de lever les obstacles liés à la garde de ces jeunes enfants, pour permettre aux parents, le plus souvent aux mamans, d'entamer des actions d'insertion vers le monde du travail.

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F)

En fonctionnement, on trouve en dépenses les frais salariaux de la chargée de mission et des frais connexes, et en recettes des aides de la CAF du Nord et du département du Nord

En fonctionnement, 40.500 € de dépenses et 29.100 € de recettes

Remarque : les subventions de la CAF provenant de l'appel à projets « Publics et territoires » qui couvre les années 2015 à 2017, il faut s'attacher à trouver d'autres financements pour l'an prochain.

➤ Partenariat avec « Réussir en Sambre – Avesnois »

La 3CA mène un travail partenarial avec le groupement d'intérêt public (GIP) « Réussir en Sambre – Avesnois », partenariat qui concerne :

- le GIP sous ces trois composantes : P.L.I.E., Mission Locale et Maison de l'Emploi
- le pôle « développement économique » de la 3CA et le C.I.A.S.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant d'une cotisation, il s'agit d'une dépense de fonctionnement.

En fonctionnement, 111.200 € de dépenses

Synthèse Axe 2

Economie et emploi

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|---|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Infrastructures d'accueil | 74 200 € | 1 000 € | 412 300 € | 402 300 € |
| zones d'activités économiques | 9 000 € | - € | 370 000 € | 370 000 € |
| réinvestissement friches industrielles | 64 100 € | - € | 23 000 € | 13 000 € |
| réserves foncières | 1 100 € | 1 000 € | 19 300 € | 19 300 € |
| Immobilier économique | 27 200 € | 62 900 € | 601 100 € | 485 900 € |
| espace test agricole | 15 200 € | - € | 551 200 € | 485 900 € |
| immobilier d'entreprises | 12 000 € | 62 900 € | 49 900 € | - € |
| réinvestissement locaux vacants | - € | - € | - € | - € |
| Aides aux entreprises | - € | - € | 150 000 € | 50 000 € |
| créations et reprises | - € | - € | 40 000 € | - € |
| investissements immobiliers | - € | - € | 17 700 € | - € |
| modernisation des activités | - € | - € | 92 300 € | 50 000 € |
| Ecritures budgétaires partagées | 87 400 € | - € | - € | - € |
| ingénierie développement économique | 87 400 € | - € | - € | - € |
| Economie présentielle | 269 400 € | 60 300 € | 1 700 € | 1 700 € |
| structuration de l'offre / services marchands | 112 000 € | 28 800 € | - € | - € |
| tourisme | 157 400 € | 31 500 € | 1 700 € | 1 700 € |
| Economie numérique | 49 400 € | 32 100 € | 20 000 € | 20 000 € |
| sensibilisation des entreprises | 26 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € |
| tiers lieu numérique | 23 400 € | 12 100 € | - € | - € |
| Insertion vers l'emploi | 1 139 800 € | 836 500 € | 53 900 € | 4 000 € |
| chantiers d'insertion | 988 100 € | 807 400 € | 53 900 € | 4 000 € |
| "parents vers le travail" | 40 500 € | 29 100 € | - € | - € |
| partenariat "Réussir en Sambre-Avesnois" | 111 200 € | - € | - € | - € |
| TOTAUX | 1 647 400 € | 992 800 € | 1 239 000 € | 963 900 € |

Axe 3 : environnement

3-I : DECHETS MENAGERS

➤ Collecte en porte-à-porte

Chaque semaine, une collecte en porte-à-porte a lieu dans chaque commune de la 3CA, collecte réalisée par un prestataire privé, avec deux bacs roulants mis à la disposition de chaque foyer par le 3CA, l'un bi-compartmenté pour les emballages recyclables et le verre, l'autre pour les déchets non recyclables.

Deux autres collectes en porte-à-porte sont organisées :

- l'une, hebdomadaire et en régie, sur une partie du territoire, concernant les papiers et cartons générés par des activités tertiaires (commerces, bureaux et administrations)
- l'autre, annuelle, de ramassage des encombrants dans chaque commune

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

En fonctionnement, l'essentiel des dépenses est constitué par le paiement des factures liées à la collecte hebdomadaire et aux encombrants ; s'y ajoutent les frais liés aux activités en régie, dont la mise à disposition des bacs roulants et le suivi / contrôle de l'exécution des contrats. En investissement, cela concerne l'achat de nouveaux bacs roulants et d'un véhicule.

+ remboursement de deux emprunts conclus en 2015 pour l'achat de bacs roulants afin d'harmoniser les dotations des ménages (rappel : les ménages de l'ex-CCR2H et de l'ex-CCVSTH sauf Sars-Poteries n'avaient avant la fusion qu'un seul bac mis à disposition).

+ remboursement d'une partie d'un emprunt conclu en 2009 par l'ex-CCPA pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment situé Avenue du 84^{ème} R.I à Avesnes-sur-Helpe, qui accueille notamment une partie des services techniques en charge du suivi de la collecte sélective

En fonctionnement, 1.656.700 € de dépenses

En investissement, 153.900 € de dépenses (dont 15.500 € de restes à réaliser) et 60.000 € de recettes (dont 54.500 € d'emprunt)

➤ Déchetteries

stabilité 2017

La 3CA a deux déchetteries sur son territoire, à Avesnelles et Solre-le-Château, avec un mode de gestion mixte :

- la gestion des équipements et l'accueil du public sont effectués en régie,
- les transports de bennes et le traitement des matériaux déposés sont effectués par des prestataires privés.

👉 Un appel d'offres européen, avec lots séparés a été organisé en 2016 pour renouveler ces contrats pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2017. Le résultat de cet appel d'offres est que le coût de ces prestations n'augmentera pas, hormis coefficient de revalorisation, pendant les trois prochaines années.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

En fonctionnement, on retrouve en dépenses le caractère mixte de la gestion de l'équipement avec d'une part le paiement des factures des prestataires privés et d'autre part, les frais d'entretien et de fonctionnement courant, y compris les charges salariales des agents d'accueil, ainsi que les frais de suivi des contrats. Par ailleurs, une antenne relais pour la téléphonie mobile est installée dans le périmètre de la déchetterie d'Avesnelles, générant en recettes un loyer annuel.

En fonctionnement, 482.500 € de dépenses et 3.000 € de recettes

En investissement, 3.500 € de dépenses et 3.500 € de recettes (emprunt)

Rappel : les deux déchetteries servent de support à la mutualisation de moyens au service des communes pour le gardiennage des animaux divagants (cf. chapitre 1 – V)

➤ Tri des recyclables

Un prestataire privé, désigné en même temps que le prestataire chargé de la collecte sélective en porte-à-porte, effectue le tri et le conditionnement des emballages recyclables, ainsi que de stockage du verre. L'ensemble des matériaux recyclables sont vendus alors que les « refus de tri » sont reconditionnés et conduits au centre de valorisation énergétique de Maubeuge (cf. paragraphe suivant).

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

En fonctionnement, on retrouve le paiement des factures du prestataire privé, ainsi que les frais de suivi / contrôle de l'exécution du contrat.

En fonctionnement, 343.000 € de dépenses

➤ Ecritures budgétaires partagées : budget principal (F)

L'ensemble des activités décrites dans les trois paragraphes précédents génèrent des écritures budgétaires partagées, sous forme de recettes de fonctionnement :

→ le produit de la vente du verre et des matériaux recyclables issus d'une part des opérations de tri, d'autre part des bennes de la déchetterie

→ les versements des éco-organismes (Eco-emballages et Eco-folio)

En fonctionnement, 633.000 € de recettes (dont 3.000 € de restes à réaliser)

Commentaire : 2017 est la dernière année d'application du barème « E » d'Eco-emballages ; à partir de 2018, va s'appliquer le barème « F » avec de nouvelles méthodes de calcul

➤ Traitement des non recyclables

Les déchets ménagers issus de la collecte sélective (bac non compartimenté), ainsi que les « refus de tri » et la quasi-totalité des matériaux non recyclables déposés en déchetteries ou ramassés lors de la collecte des encombrants sont incinérés au centre de valorisation énergétique de Maubeuge, géré par le Syndicat mixte de l'arrondissement d'Avesnes (S.M.I.A.A.) dont est membre la 3CA. Seuls les déchets les plus volumineux déposés en déchetterie sont enfouis.

Écritures budgétaires : budget principal (F)

En fonctionnement, on retrouve le paiement le coût des prestations, auquel s'ajoute la taxe générale sur les activités polluantes (T.G.A.P.) dont le taux est fixé par l'Etat, et les frais se suivi du dossier.

En fonctionnement, 810.000 € de dépenses

➤ Optimisation du service

évolution 2017

Deux types d'action sont menées afin d'optimiser le service et en maîtriser le coût :

→ quantitativement, afin de limiter le volume de déchets non recyclables, avec la mise à disposition, moyennant versement d'une contribution, de composteurs pour les foyers volontaires de la 3CA,

→ qualitativement, afin de limiter les « refus de tri », en informant sur les modalités de tri des emballages recyclables

✚ afin d'accentuer cette information, le Conseil lors de sa réunion du 14 décembre 2016 a décidé de recourir au dispositif des « emplois civiques » pour renforcer cette action

Écritures budgétaires : budget principal (F)

En fonctionnement, on retrouve essentiellement des frais salariaux avec en recettes, les contributions pour les composteurs ; des crédits sont inscrits en investissement pour l'achat de nouveaux composteurs et l'achat d'un véhicule pour les ambassadeurs de tri.

En fonctionnement, 43.400 € de dépenses et 12.200 de recettes

En investissement, 18.000 € de dépenses et 18.000 € de recettes (emprunt)

➤ Écritures budgétaires partagées : budget principal (F)

Lors de la création de la 3CA, il a été décidé que l'ensemble des dépenses relatives aux activités de collecte et de traitement des déchets ménagers devaient s'équilibrer avec, outre les recettes issues de la vente de matériaux et des versements des éco-organismes, une recette fiscale dédiée : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.), laquelle constitue une recette de fonctionnement.

En fonctionnement, 2.782.700 € de recettes

Commentaire global pour le chapitre : l'ensemble des contrats avec des prestataires privés s'achevant en 2019, une consultation sera à organiser tant pour la collecte que pour le tri et les déchetteries, avec un appel d'offres ouvert européen ; au regard de l'importance des enjeux budgétaires, et de la complexité technique de cette consultation, le travail préparatoire commencera dès le second semestre 2017.

3-II : GESTION DES EAUX

➤ Cours d'eau

La 3CA est membre du Syndicat des cours d'eau de l'Avesnois qui assure pour son compte deux actions sur l'ensemble du territoire :

→ l'entretien et l'aménagement des cours d'eau : l'Helpe Majeure, l'Helpe Mineure, la Solre, la Thure et leurs affluents

→ la lutte contre une espèce animale nuisible : le rat musqué.

Lors de la création de la 3CA, cela n'a pas eu d'incidence sur l'attribution de compensation des communes de l'ex-CCPA où ce dispositif existait déjà mais en a eu pour les autres communes (cf. chapitre 5 - III)

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant de cotisations, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 214.800 € de dépenses

Commentaire : cette organisation va permettre à la 3CA de s'adapter facilement aux dispositions dites « Gemapi » (pour gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations) de la loi du 27 janvier 2014 dite de « modernisation de l'action publique territoriale », dispositions qui doivent entrer en application le 1^{er} janvier 2018, même si des adaptations des statuts tant de la 3CA que du Syndicat des cours d'eau de l'Avesnois seront nécessaires, ainsi que la signature d'une convention d'objectifs entre les deux intercommunalités.

➤ Eaux pluviales

La 3CA est membre du Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord (S.I.A.N.) pour la compétence « eaux pluviales ». Lors de la création de la 3CA, cela n'a pas eu d'incidence sur l'attribution de compensation des communes de l'ex-CCPA où ce dispositif existait déjà mais en a eu pour les autres communes (cf. chapitre 5 - III).

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant de cotisations, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 612.700 € de dépenses

3-III : TRANSITION ENERGETIQUE

➤ T.E.P.C.V.

programme 2017 - 2019

Le Bureau communautaire lors de la réunion du 22 septembre 2015, a approuvé la participation de la 3CA au programme initié par l'Etat et intitulé T.E.P.C.V. (territoire à énergie positive pour une croissance verte). Il s'agit d'aider les entreprises du territoire, et en particulier les plus petites d'entre elles, à réaliser un audit énergétique de leurs activités et de subventionner les aménagements à réaliser pour une meilleure efficacité.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

Les dépenses : en fonctionnement, le coût des audits énergétiques auxquels s'ajoutent frais salariaux du personnel chargé de suivre le dossier, ainsi que les frais liés à ce suivi ; en investissement, les subventions aux entreprises ; pour les deux sections, en recettes, la subvention de l'Etat.

En fonctionnement, 17.500 € de dépenses et 14.000 € de recettes

En investissement, 50.000 € de dépenses et 40.000 € de recettes

Commentaire : s'agissant d'aides directes aux entreprises, la concrétisation de ce programme est conditionnée à une autorisation de la Région, conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 (cf. chapitre 3 – III)

➤ **Filière bois - énergie**

programme 2017

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 27 avril 2016 a décidé de raccorder la médiathèque intercommunale de Prisches au réseau communal de chauffage, réseau alimenté par une chaudière fonctionnant au bois déchiqueté. Il est prévu de faire les travaux cette année.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

Cela concerne essentiellement la section d'investissement : en dépenses, le coût des travaux et honoraires, en recettes, une subvention de la région Hauts-de-France. En fonctionnement, on retrouve les frais salariaux du personnel chargé de suivre le dossier, ainsi que les frais liés à ce suivi.

En fonctionnement, 4.400€ de dépenses

En investissement, 30.000 € de dépenses et 30.000 € de recettes (dont 18.300 € d'emprunt)

BOCAGE

La 3CA avait mis en place, reprenant des actions des anciennes communautés de communes, des actions pour l'entretien du bocage par les agriculteurs, avec un soutien financier du département du Nord, ainsi que pour la plantation de haies et d'arbres d'essences locales par des particuliers ou des collectivités, avec le soutien de l'ancienne région Nord – Pas de Calais.

Ces deux collectivités ayant cessé leur soutien, cette politique communautaire ne fonctionne plus mais il reste des recettes non négligeables en attente, inscrites en restes à réaliser.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Pour le département, cela concerne la saison 2014-2015 d'entretien des haies, et pour la région les plantations réalisées en 2016.

En fonctionnement, 52.600 € de recettes, entièrement en restes à réaliser

Synthèse Axe 3

Environnement

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|---|--------------------|--------------------|------------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Déchets ménagers | 3 335 600 € | 3 430 900 € | 175 400 € | 81 500 € |
| collecte en porte-à-porte | 1 656 700 € | - € | 153 900 € | 60 000 € |
| déchetteries | 482 500 € | 3 000 € | 3 500 € | 3 500 € |
| tri des recyclables | 343 000 € | - € | - € | - € |
| <i>écritures budgétaires partagées</i> | - € | 633 000 € | - € | - € |
| traitement des non recyclables | 810 000 € | - € | - € | - € |
| optimisation du service | 43 400 € | 12 200 € | 18 000 € | 18 000 € |
| <i>écritures budgétaires partagées (TEOM)</i> | - € | 2 782 700 € | - € | - € |
| Gestion des eaux | 827 500 € | - € | - € | - € |
| cours d'eau | 214 800 € | - € | - € | - € |
| eaux pluviales | 612 700 € | - € | - € | - € |
| Transition énergétique | 21 900 € | 14 000 € | 80 000 € | 70 000 € |
| T.E.P.C.V. | 17 500 € | 14 000 € | 50 000 € | 40 000 € |
| filière bois - énergie | 4 400 € | - € | 30 000 € | 30 000 € |
| Bocage | - € | 52 600 € | - € | - € |
| TOTAUX | 4 185 000 € | 3 497 500 € | 255 400 € | 151 500 € |

Axe 4 : services à la population

4-I : ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE

➤ Petite enfance

évolution 2017

La 3CA anime un relais d'assistantes maternelles (RAM) destiné à informer les assistantes maternelles installées sur le territoire, ainsi que les parents désirant recourir à leurs services ; des animations sont également organisées régulièrement.

↳ Depuis le début de 2017, le RAM autrefois implanté uniquement à Prisches avec des animations dans des communes de l'ex-CCR2H a étendu son activité à l'ensemble du territoire communautaire avec des présences régulières à Avesnes-sur-Helpe et Solre-le-Château et de nouvelles animations dans d'autres communes..

Chaque année, est également organisé le « Week-end de la petite enfance ».

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux des animatrices et les frais liés à leurs activités.

En fonctionnement, 70.900 € de dépenses

➤ Animation des vacances scolaires

évolution 2017

Les actions menées en de domaine par la 3CA sont les suivantes :

↳ pendant les « petites vacances » (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques) :

* organisation d'accueils de loisirs, avec journée complète pendant une semaine, désormais dans six communes

* organisation de stages sportifs, en utilisant les stades multisports de proximité.

↳ pendant le mois de juillet : organisation d'un accueil de loisirs d'une capacité désormais d'un millier d'enfants dans onze sites différents, avec une harmonisation des activités et des tarifs ; à signaler qu'un dispositif spécial est mis en place pour accueillir des enfants handicapés.

↳ sur toute l'année : animation de la Troupe « Carnival'Helpe » avec des spectacles durant l'été

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux et le paiement des prestations de service, y compris les transports et la restauration ; en juillet, les communes mettant à disposition des locaux sont défrayées, selon un barème approuvé en Conseil de Communauté lors de la réunion du 27 février 2017. Ne figurent ici en recettes que les versements des familles. Sont prévus en investissement des crédits pour des achats de tentes et de divers matériels, avec des subventions de la CAF.

En fonctionnement, 566.000 € de dépenses et 126.300 € de recettes

En investissement, 20.000 € de dépenses et 18.300 € de recettes (dont 7.000 € d'emprunt)

➤ Séjours d'adolescents

La 3CA organise régulièrement pendant les vacances scolaires des séjours d'adolescents du territoire hors de la région.

Écritures budgétaires : budget principal (F)

On retrouve en fonctionnement en dépenses l'ensemble des frais liés à ces séjours et en recettes, ici, les participations des familles.

En fonctionnement, 31.900 € de dépenses et 6.800 € de recettes

➤ Ludothèque

évolution 2017

La 3CA anime une ludothèque avec des points fixes d'accueil du public, des prêts de jeux et des animations sur tout le territoire.

✚ Depuis le début de l'année 2017, la ludothèque est désormais implantée dans trois communes : outre Prisches, elle fonctionne désormais à Avesnes-sur-Helpe et Sains-du-Nord, et elle a augmenté ses animations dans d'autres communes.

Écritures budgétaires : budget principal (F)

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux des animatrices et les frais liés à leurs activités. Des inscriptions en investissement pour du petit matériel.

En fonctionnement, 23.900 € de dépenses

En investissement, 3.000 € de dépenses et 3.000 € de recettes (emprunt)

➤ Écritures budgétaires partagées : budget principal (F)

Au regard des modalités de financement une coordination de l'ensemble de ces activités est indispensable ; on retrouve en dépenses les frais salariaux pour le temps de travail consacré à cette coordination, ainsi que les frais connexes.

Le principal financeur extérieur de l'ensemble de ces activités est la caisse d'allocations familiales du Nord (CAF) avec quatre sources différentes de financement :

- ♦ des prestations de service, variant selon le niveau de fréquentation de l'activité ; cela concerne les accueils de loisirs et le RAM

- ♦ le dispositif « Aide aux loisirs équitables accessibles » (LEA) qui compense les tarifs moins élevés pour les familles aux revenus les plus faibles ; cela concerne les accueils de loisirs

- ♦ le « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ), approuvé lors de la réunion du 29 juin 2016 du Conseil de Communauté, qui apporte des crédits supplémentaires pour le RAM, les accueils de loisirs, les séjours d'adolescents, la ludothèque et apporte une subvention spécifique pour la coordination des activités

Commentaire : c'est la conclusion de ce CEJ qui permet de développer les activités en 2017, après un premier accroissement l'an dernier ; il est conclu jusqu'en 2019 et sera à renégocier à cette date.

♦ l'appel à projets « Publics et Territoires » finance les stages multisports, l'accueil d'enfants handicapés dans les accueils de loisirs de juillet et la troupe « Carnival'Helpe »

Commentaire : cet appel à projets couvrant les années 2015 à 2017, il faut s'attacher à trouver d'autres financements pour poursuivre ces activités l'an prochain.

Les versements de la CAF fonctionnant sur le principe « avance en début d'année n / solde sur présentation du bilan en fin d'année n ... qui devient souvent, dans les faits, début d'année n+1 », ils sont source d'écritures en restes à réaliser. En outre, cette année, figure un reste à réaliser en investissement, solde d'une subvention pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des accueils de loisirs.

En outre, la 3CA bénéficie de crédits de la MSA pour ces activités, au prorata de la fréquentation par des enfants dont la famille relève de ce régime social.

En fonctionnement, 52.700 € de dépenses et 420.000 € de recettes (dont 91.000 € de restes à réaliser)

En investissement, 4.700 € de recettes, en restes à réaliser

4-II : SANTE

➤ Démographie médicale

programme 2017

En partenariat avec l'Agence régionale de santé (A.R.S.), la 3CA a engagé une action de prévention de la désertification médicale, afin de susciter des actions collectives des professionnels de santé implantés sur le territoire. Cette action est entièrement financée par l'Etat (défraiement du cabinet chargé de la mission d'accompagnement).

Afin de suivre cette action, la 3CA a renforcé son ingénierie interne avec la mise à disposition à temps partiel d'un cadre du Centre hospitalier du Pays d'Avesnes (Conseil de Communauté du 19 octobre 2016).

Écritures budgétaires : budget principal (F)

On retrouve en fonctionnement en dépenses le remboursement des salaires au prorata de la mise à disposition et les frais engendrés par le suivi de cette action.

En fonctionnement, 20.200 € de dépenses

4-III : INSERTION

➤ Suivi des bénéficiaires du RSA

Le C.I.A.S. assure le suivi social de bénéficiaires du R.S.A. habitant le territoire communautaire, en partenariat avec les services départementaux ; il bénéficie pour ce faire de subventions du département, indexées sur le nombre de personnes suivies. Deux types de suivi sont assurés : le suivi « ponctuel » avec une rencontre trimestrielle en moyenne et le suivi « insertion » avec une rencontre mensuelle en moyenne.

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F)

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux des chargées de mission et les frais liés à leurs activités, en recettes les subventions du département du Nord.

En fonctionnement, 70.000 € de dépenses et 78.300 € de recettes

➤ Fracture numérique

En utilisant les outils du cybercentre (cf. chapitre 4 – VI), le C.I.A.S. mène une action de résorption de la fracture numérique, en permettant à des bénéficiaires du R.S.A. de maîtriser les pratiques de base en informatique, avec usage d'internet pour les démarches administratives. Il est subventionné pour ce faire par le département du Nord.

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F)

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux de la chargée de mission et de l'animateur numérique, ainsi que les frais liés à cette activité ; en recettes les subventions du département du Nord.

En fonctionnement, 22.100 € de dépenses et 17.700 € de recettes

4-IV : SPORTS ET LOISIRS

➤ Stades multisports de proximité

La 3CA est propriétaire de 21 stades multisports de proximité (communément appelés « mini-stades ») destinés à une pratique non compétitive du sport : 11 réalisés avant la fusion par l'ex-CCR2H et 10 rachetés aux communes de l'ex-CCPA ou de l'ex-CCVSTH qui en avaient réalisé ; le paiement de ce rachat est étalé en cinq annuités, 2017 étant l'avant-dernière d'entre elles.

Elle en assure l'entretien ainsi que leur animation avec :

→ tout au long de l'année, le Centre d'initiation sportive intercommunale (CISI) qui propose le mercredi ou le samedi pour les enfants des activités de découverte sportive, souvent sous une forme ludique ; en outre, du matériel peut être prêté aux écoles des communes où est implanté un mini-stade pour que les enseignants y assurent des activités sportives pendant le temps scolaire,

→ durant l'été avec les « Rural'sports », qui sont des week-ends d'animations sportives et ludiques, gratuites, destinées à toute la famille, qui prennent pour support un des stades de proximité de la 3CA.

Rappel : les stades de proximité servent également de supports pour les stages sportifs organisés pendant les « petites vacances » (cf. chapitre 4 – I)

Du matériel a été acheté pour réaliser ces animations, avec en particulier l'an dernier un matériel conséquent (patinoire, tour s'escalade, ...) qui a bénéficié de subventions de la CAF dans le cadre de l'appel à projets « Publics et territoires ».

Commentaire : ce matériel peut être mis à disposition des communes pour leurs animations locales (cf. chapitre 4 – VII)

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

On trouve en dépenses de fonctionnement les frais d'entretien des équipements, et surtout les dépenses liées à leur animation, en particulier les frais salariaux, avec en recettes les participations demandées aux familles pour le CISI.

Les dépenses en investissement, sont essentiellement constituées des annuités de rachat des mini-stades aux communes ; en recettes, des restes à réaliser : un solde de subventions, du département du Nord pour des travaux réalisés l'an dernier à Cartignies et de la CAF pour l'acquisition de matériels.

En fonctionnement, 163.400 € de dépenses et 3.200 € de recettes

En investissement, 103.500 € de dépenses et 185.700 € de recettes (dont 145.700 € en restes à réaliser) avec, sur exercice, 40.000 € en emprunt

4-V : CULTURE

➤ Lecture publique

programme 2017

La 3CA gère 12 bibliothèques/médiathèques, 3 issues de l'ex-CCR2H et 9 transférées par des communes de l'ex-CCPA et de l'ex-CCVSTH après la fusion, les matériels et collections ayant été transférés à la 3CA, les locaux restant propriété communale.

✚ Des travaux d'entretien, en régie, sont programmés pour cette année dans trois des locaux provenant de l'ex-CCR2H, ainsi que les travaux de réalisation de la bibliothèque/médiathèque d'Etroeungt, dans un bâtiment mis à disposition par la commune, avec une subvention du département du Nord.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

On retrouve en fonctionnement en dépenses les salaires des agents, les frais liés aux locaux dont les remboursements aux communes restant propriétaires des immeubles, ainsi que les coûts d'acquisition de livres et les animations ; en investissement, en dépenses des crédits pour les travaux et, en recettes, la subvention départementale pour Etroeungt.

En fonctionnement, 312.500 € de dépenses

En investissement, 73.100 € de dépenses et 73.100 € de recettes (dont 55.100 € d'emprunt)

➤ Art vocal

La 3CA gère le « Chœur de l'Avesnois » dont l'objet est de développer l'apprentissage et la pratique de l'art vocal par les enfants et adolescents, pendant le temps scolaire pour des écoliers de primaire et des collégiens (classes à horaires aménagés au collège Renaud-Barrault d'Avesnelles) et hors temps scolaire pour des lycéens.

En outre, le Chœur de l'Avesnois donne des concerts et participe à des événements culturels sur la territoire communautaire et en dehors.

La région Hauts-de-France subventionne chaque année la 3CA pour l'ensemble des activités du Chœur de l'Avesnois.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

On retrouve en fonctionnement, en dépenses, les frais salariaux des professeurs et les frais d'activités et, en recettes, outre une participation des familles, les subventions de la région avec un niveau important de restes à réaliser (subventions non entièrement versées pour les années 2014 à 2016)

En fonctionnement, 96.600 € de dépenses et 166.600 € de recettes dont 101.200 € de restes à réaliser.

4-VI: DECOUVERTE ET USAGE DU NUMERIQUE

➤ Cybercentre

La 3CA organise des ateliers visant à permettre au public ne maîtrisant pas l'informatique d'en appréhender les premiers rudiments, en particulier pour l'utilisation d'internet ; ces activités sont désormais réalisées à la bibliothèque/médiathèque de Dompierre-sur-Helpe.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

On retrouve en dépenses de fonctionnement les frais salariaux de l'animateur et les frais d'activités, et des inscriptions en investissement pour l'achat de matériel.

En fonctionnement, 20.000 € de dépenses

En investissement, 5.000 € de dépenses et 5.000 € de recettes (emprunt)

4-VII : SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS FESTIVES

➤ Subventions aux associations

Celles-ci sont de trois natures :

- le soutien aux manifestations d'intérêt local, attribuées sur proposition du maire de chaque commune, sur la base d'une enveloppe équivalant à 1 euro par habitant, avec un minimum de 1.000 € / an / commune,
- le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire, d'un montant forfaitaire de 2.000€, sur la base d'une liste établie lors de la création de la 3CA,
- et parfois des subventions ponctuelles pour divers évènements.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Seule la section de fonctionnement est concernée.

En fonctionnement, 76.000 € de dépenses

MUTUALISATION DE MOYENS

La 3CA possède un matériel conséquent (chapiteaux, podiums, tables et bancs, friteuses, barrières) qu'elle met gratuitement à la disposition des communes pour la réalisation de leurs manifestations festives sachant que le transport de ce matériel, ainsi que son montage et son démontage, sont assurés par du personnel communautaire.

Le matériel sportif peut également être mis à disposition mais avec défraiement du coût des animateurs sportifs présents afin de garantir la sécurité des utilisateurs (Cf. chapitre 4 – IV).

✚ Un important effort d'acquisition de matériel, y compris de stockage et de transport, va être réalisé en 2017, afin de mettre les moyens au niveau des demandes et de faciliter le travail du service, avec en particulier des gains de temps appréciables. Ces acquisitions permettent de réaliser d'appréciables économies en fonctionnement, en évitant désormais le recrutement temporaire de chauffeurs titulaires du permis poids-lourds et en limitant la location de chapiteaux auprès de prestataires extérieurs. Une, petite, subvention a été obtenue dans le cadre d'une réserve parlementaire pour ces acquisitions.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

On retrouve en fonctionnement, en dépenses les salaires du personnel en charge de ces activités ainsi que les frais inhérents à la mise à disposition des matériels, en recettes les remboursements pour les encadrants sportifs ; en investissement, les acquisitions de matériel et en recette la subvention issue d'une réserve parlementaire.

En fonctionnement, 94.600 € de dépenses et 5.000 € de recettes

En investissement, 99.900 € de dépenses et 99.900 € de recettes (dont 96.900 € d'emprunt)

Synthèse Axe 4

Services à la population

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|---|--------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Enfance, jeunesse et famille | 745 400 € | 553 100 € | 23 000 € | 26 000 € |
| petite enfance | 70 900 € | - € | - € | - € |
| animation vacances scolaires | 566 000 € | 126 300 € | 20 000 € | 18 300 € |
| séjour d'adolescents | 31 900 € | 6 800 € | - € | - € |
| ludothèque | 23 900 € | - € | 3 000 € | 3 000 € |
| écritures budgétaires partagées (CAF et MSA) | 52 700 € | 420 000 € | - € | 4 700 € |
| Santé | 20 200 € | - € | - € | - € |
| démographie médicale | 20 200 € | - € | - € | - € |
| Insertion | 92 100 € | 96 000 € | - € | - € |
| suivi des bénéficiaires du RSA | 70 000 € | 78 300 € | - € | - € |
| fracture numérique | 22 100 € | 17 700 € | - € | - € |
| Sports et loisirs | 163 400 € | 3 200 € | 103 500 € | 185 700 € |
| stades multisports de proximité | 163 400 € | 3 200 € | 103 500 € | 185 700 € |
| Culture | 409 100 € | 166 600 € | 73 100 € | 73 100 € |
| lecture publique | 312 500 € | - € | 73 100 € | 73 100 € |
| art vocal | 96 600 € | 166 600 € | - € | - € |
| Découverte et usage du numérique | 20 000 € | - € | 5 000 € | 5 000 € |
| cybercentre | 20 000 € | - € | 5 000 € | 5 000 € |
| Soutien aux manifestations festives | 170 600 € | 5 000 € | 99 900 € | 99 900 € |
| subventions aux associations | 76 000 € | - € | - € | - € |
| mise à disposition de matériel | 94 600 € | 5 000 € | 99 900 € | 99 900 € |
| TOTAUX | 1 620 800 € | 823 900 € | 304 500 € | 389 700 € |

Axe 5 : services généraux et flux financiers

5-I : SERVICES GENERAUX

➤ Conseil, Bureau et commissions

Cela concerne l'organisation et le secrétariat de toutes les réunions internes à la 3CA : Conseil, Bureau, commissions ainsi que les indemnités des membres du Bureau et les charges sociales afférentes.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant de coûts salariaux, de dépenses connexes et de frais divers, ainsi que d'indemnités, cela concerne uniquement la section de fonctionnement.

En fonctionnement, 246.500 € de dépenses

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F)

Conformément à la convention de mutualisation de moyens conclue entre la 3CA (délibération du 14 décembre 2016 du Conseil de Communauté) et le C.I.A.S. (délibération du 13 décembre 2016 du Conseil d'administration), une partie des dépenses décrites ci-dessus, hormis les indemnités, est imputée sur le budget du C.I.A.S.

En fonctionnement, 2.000 € de dépenses

➤ Direction générale

Cela concerne la coordination générale des services, la préparation des réunions et la mise en œuvre des décisions, ainsi que les relations avec les communes et les partenaires de la 3CA.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant de coûts salariaux, de dépenses connexes et de frais divers, cela concerne uniquement la section de fonctionnement.

En fonctionnement, 126.000 € de dépenses

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F)

Conformément à la convention de mutualisation de moyens conclue entre la 3CA (délibération du 14 décembre 2016 du Conseil de Communauté) et le C.I.A.S. (délibération du 13 décembre 2016 du Conseil d'administration), une partie des dépenses décrites ci-dessus est imputée sur le budget du C.I.A.S. avec en plus les frais salariaux du personnel du C.I.A.S. chargé de la coordination des activités.

En fonctionnement, 24.300 € de dépenses

➤ **Pôle ressources**

Cela concerne la préparation et l'exécution des budgets, la gestion des ressources humaines et des biens communautaires, mobiliers et immobiliers, ainsi que le suivi des contrats.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

les coûts salariaux, de dépenses connexes et de frais divers, concernent la section de fonctionnement. Une inscription en investissement pour l'achat de matériel.

En fonctionnement, 216.500 € de dépenses

En investissement, 2.000 € de dépenses et 2.000 € de recettes (emprunt)

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F)

Conformément à la convention de mutualisation de moyens conclue entre la 3CA (délibération du 14 décembre 2016 du Conseil de Communauté) et le C.I.A.S. (délibération du 13 décembre 2016 du Conseil d'administration), une partie des dépenses décrites ci-dessus est imputée sur le budget du C.I.A.S.

En fonctionnement, 47.100 € de dépenses

➤ **Communication**

Cela concerne l'ensemble de la communication (écrite, numérique et événementielle) sur la 3CA et les activités des différents services.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant de coûts salariaux, de dépenses connexes et de frais divers, notamment d'impression de magazines et de documents, cela concerne uniquement la section de fonctionnement.

En fonctionnement, 59.900 € de dépenses

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F)

Conformément à la convention de mutualisation de moyens conclue entre la 3CA (délibération du 14 décembre 2016 du Conseil de Communauté) et le C.I.A.S. (délibération du 13 décembre 2016 du Conseil d'administration), une partie des dépenses décrites ci-dessus est imputée sur le budget du C.I.A.S.

En fonctionnement, 1.600 € de dépenses

➤ **Accueil du public**

Cela concerne le fonctionnement du siège social à Avesnes-sur-Helpe et des deux antennes de Marbaix et Solre-le-Château, hormis les frais relatifs aux services qui y sont implantés.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

S'agissant de coûts salariaux, de gestion d'immeuble et de frais divers, cela concerne uniquement la section de fonctionnement en dépenses, avec en recettes des remboursements de salaires pour des contrats aidés.

En fonctionnement, 102.000 € de dépenses et 13.900 € de recettes

➤ Ecritures budgétaires partagées : budget principal (F / I)

S'ajoutent aux dépenses précédemment décrites le remboursement de deux emprunts contractés en 2007 et 2009 par l'ex-CCPA pour des travaux au siège social.

En fonctionnement, 800 € de dépenses

En investissement, 5.900 € de dépenses

5-II : ECRITURES NON AFFECTEES

➤ Dépenses et recettes non affectées

Un certain nombre d'activités ne peuvent être affectés à un service, une activité ou une action précise et elles se retrouvent donc dans ce chapitre.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

En fonctionnement, 177.400 € de dépenses et 130.000 € de recettes

En investissement, 31.000 € de dépenses et 35.000 € de recettes

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F)

En fonctionnement, 34.400 € de dépenses

➤ Pôle tertiaire intercommunal

Le pôle tertiaire intercommunal étant encore à l'état de projet, les dépenses le concernant ne peuvent être affectées à un service, une action ou une activité communautaire.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

On trouve en dépenses de fonctionnement les dépenses relatives au suivi de la procédure de dialogue compétitif destinée à désigner le titulaire du futur bail emphytéotique administratif
+ le remboursement des deux emprunts conclus en 2012 et 2015 pour l'acquisition du bâtiment.

En fonctionnement, 70.700 € de dépenses

En investissement, 63.200 € de dépenses

5-III : FLUX AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

➤ Attributions de compensation

Comme pour toutes les intercommunalités ayant un régime de fiscalité unique des entreprises, un calcul a été réalisé au sein de la 3CA entre, d'une part les recettes fiscales perçues par la communauté de communes en lieu et place des communes, d'autre part le coût des charges transférées à la communauté de communes par les communes du fait d'un transfert de compétences.

Deux cas de figure peuvent se produire :

→ le montant de fiscalité transférée est supérieur au montant des charges transférées, il y a alors versement de la communauté de communes à la commune : on parle d'attribution de compensation positive,

→ le montant de fiscalité transférée est inférieur au montant des charges transférées, il y a alors versement de la commune à la communauté de communes : on parle d'attribution de compensation négative.

Une première détermination des attributions de compensation a été réalisée après la création de la 3CA, par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 29 février 2012 2012, puis trois modifications ont été entérinées :

* réunion du Conseil du 20 décembre 2012 : transfert de l'organisation de la Foire aux Mouches (commune d'Avesnes-sur-Helpe)

* réunion du Conseil du 13 février 2014 : transfert de biens et de personnels affectés au tourisme, au sport, à la culture et aux activités jeunesse (communes de Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Felleries, Sains-du-Nord, Sars-Poteries, Solre-le-Château)

* réunion du 14 avril 2015 : transfert d'un accueil de loisirs (commune de Liessies).

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 1.720.200 € de dépenses et 208.300 € de recettes

Commentaire : le calcul des attributions de compensation a été réalisé selon des règles dérogatoires du droit commun, avec en chaque occasion un vote à l'unanimité du Conseil de Communauté

➤ Ex – SIROM d'Avesnes

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 19 décembre 2013 a précisé les modalités de prise en charge des trois emprunts (datés de 2003 pour deux d'entre eux et de 2006 pour le troisième) en cours de remboursement par l'ex-SIROM d'Avesnes-sur-Helpe au moment de sa dissolution au sein de la 3CA :

→ intégration de ces emprunts au sein de la dette de la 3CA, qui en assure donc le remboursement

→ versement par chaque commune concernée d'une part de ce remboursement, au prorata de leur population au sein de ce syndicat intercommunal.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

En dépenses, fonctionnement et investissement, le remboursement des emprunts et en recettes de fonctionnement, les versements des communes.

En fonctionnement, 12.700 € de dépenses et 55.700 € de recettes

En investissement, 43.000 € de dépenses.

Pour mémoire, les communes concernées sont : Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Bas-Lieu, Boulogne-sur-Helpe, Dompierre-sur-Helpe, Doullers, Etroeungt, Felleries, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu, Sains-du-Nord, Saint-Aubin et Semousies.

➤ Départ de Noyelles-sur-Sambre

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 19 octobre 2016 a approuvé les modalités de départ de la commune de Noyelles-sur-Sambre, lesquelles prévoient le versement par la commune d'un indemnité de 16.000 €, versée en quatre annuités entre 2016 et 2019.

S'ajoute cette année le remboursement par la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre du coût de la collecte des déchets ménagers, assurée encore quelques mois par le prestataire de la 3CA.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 10.000 € de recettes

5-IV : FISCALITE

➤ Fiscalité non affectée

Les recettes fiscales non affectées de la 3CA sont de deux natures :

→ celles pour lesquelles le Conseil de Communauté vote un taux, avec communication par l'Etat des bases d'imposition : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la cotisation foncière des entreprises,

→ celles pour lesquelles les taux d'imposition sont établis nationalement, les services de l'Etat en notifiant le montant : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les équipements de réseaux.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 4.493.300 € de recettes

➤ Compensations

Celles-ci proviennent de l'Etat, compensant des pertes de recettes fiscales suite à des décisions du législateur ; elles présentent la particularité d'être versées en année n+1 au regard de la constatation de la perte de recettes fiscales engendrées par une évolution législative.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 239.900 € de recettes

➤ Fonds de compensation de la TVA

Le F.C.T.V.A. revêt trois aspects :

→ avec un remboursement l'année même de la dépense :

- ◆ en fonctionnement, pour les travaux d'entretien de bâtiments ou de voiries réalisés par un prestataire de services,
- ◆ en investissement, pour les acquisitions de matériels ou la réalisation de travaux ;

→ avec un impact financier en année n + 1 :

- ◆ en investissement, avec le dispositif des travaux en régie, en valorisant des acquisitions de matériaux pour de l'entretien du patrimoine intercommunal, ces dépenses ayant été constatées l'année précédente en section de fonctionnement.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

En fonctionnement, 6.900 € de recettes

En investissement, 114.700 € de recettes dont 35.600 € de restes à réaliser

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (I)

En fonctionnement, 4.000 € de recettes

➤ Fonds national de garantie individuelle des ressources

Lors de la réforme de la taxe professionnelle, de nouvelles impositions économiques ont été créées et il y a eu des transferts de fiscalité entre différentes strates de collectivités locales (exemple : la part départementale de taxe d'habitation a été transférée au bloc communal).

Certains territoires ont reçu plus de recettes fiscales, d'autres moins. Un calcul a été réalisé en 2011 sur la base des recettes reçues avant réforme en 2010 et celles théoriquement reçues en 2010 si la réforme s'était déjà appliquée cette année-là, avec la création du F.N.G.I.R. :

- les territoires percevant plus de recettes versent la différence constatée à l'Etat,
- les territoires percevant moins de recettes reçoivent de l'Etat une recette correspondant à cette différence.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

L'impact de la réforme de la taxe professionnelle étant positif pour la 3CA, le F.N.G.I.R. est donc une dépense de fonctionnement.

En fonctionnement, 567.900 € de dépenses

5-V : PEREQUATION

➤ Dotations

La 3CA touche la dotation globale de fonctionnement avec deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation ; elle ne touche pas d'autre dotation de l'Etat.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 1.501.600 € de recettes

➤ Fonds de péréquation intercommunal et communal

Compte tenu de la faiblesse de son potentiel financier, le territoire du Cœur de l'Avesnois est bénéficiaire au regard des critères de répartition du F.P.I.C. ; le Conseil de Communauté lors de la réunion du 28 février 2017 a décidé de maintenir la répartition réalisée par l'Etat entre les communes (2/3) et l'intercommunalité (1/3).

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 358.700 € de recettes

➤ Fonds départemental de taxe professionnelle

Cette dotation présente la particularité d'être attribuée par le Département, selon des critères définis par le Conseil départemental, en direction des collectivités du bloc communal défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal. La 3CA bénéficie du F.D.T.P.

Ecritures budgétaires : budget principal (F)

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 58.000 € de recettes

Commentaire : depuis la réforme de la taxe professionnelle, le F.D.T.P. est alimenté par une dotation de l'Etat à chaque département.

5-VI : RESULTATS DES EXERCICES ANTERIEURS

En fonctionnement, il y a reprise de l'excédent de l'exercice antérieur, totalement ou partiellement, selon qu'il y a ou non affectation d'une partie de ce résultat en investissement.

En investissement, il peut y avoir reprise en recettes d'un excédent ou en dépenses d'un déficit, et éventuellement, en recettes, une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, au regard de la combinaison du résultat de l'exercice antérieur et des restes à réaliser.

Ecritures budgétaires : budget principal (F / I)

En fonctionnement, 88.200€ de recettes

En investissement, 29.400 € de recettes et 171.400 € de dépenses

Ecritures budgétaires : budget annexe « immobilier d'entreprises » (F / I)

En fonctionnement, 1.000 € de recettes

En investissement, 63.200 € de recettes

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (F / I)

En fonctionnement, 500 € de recettes

En investissement, 1300 € de recettes

Synthèse Axe 5

Services généraux et flux financiers

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|--|--------------------|--------------------|------------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Services généraux | 824 700 € | 13 900 € | 7 900 € | 2 000 € |
| Conseil, Bureau et commissions direction générale | 246 500 € | - € | - € | - € |
| pôle ressources | 150 300 € | - € | - € | - € |
| communication | 263 600 € | - € | 2 000 € | 2 000 € |
| accueil du public | 61 500 € | - € | - € | - € |
| écritures budgétaires partagées | 102 000 € | 13 900 € | - € | - € |
| | 800 € | - € | 5 900 € | - € |
| Ecritures non affectées | 282 500 € | 130 000 € | 84 200 € | 35 000 € |
| dépenses et recettes non affectées | 211 800 € | 130 000 € | 21 000 € | 35 000 € |
| pôle tertiaire intercommunal | 70 700 € | - € | 63 200 € | - € |
| Flux au sein du bloc communal | 1 732 900 € | 274 000 € | 43 000 € | - € |
| attributions de compensation | 1 720 200 € | 208 300 € | - € | - € |
| ex-SIROM d'Avesnes | 12 700 € | 55 700 € | 43 000 € | - € |
| départ de Noyelles-sur-Sambre | - € | 10 000 € | - € | - € |
| Fiscalité | 567 900 € | 4 744 130 € | - € | 114 700 € |
| fiscalité non affectée | - € | 4 493 330 € | - € | - € |
| compensations | - € | 239 900 € | - € | - € |
| fonds de compensation de la TVA | - € | 10 900 € | - € | 114 700 € |
| fds national de garantie individuelle des ressources | 567 900 € | - € | - € | - € |
| Péréquation | - € | 1 918 300 € | - € | - € |
| dotations | - € | 1 501 600 € | - € | - € |
| fonds de péréquation intercommunal et communal | - € | 358 700 € | - € | - € |
| fonds départemental de la taxe professionnelle | - € | 58 000 € | - € | - € |
| Résultats de l'exercice antérieur | - € | 89 700 € | 171 400 € | 93 900 € |
| TOTAUX | 3 408 000 € | 7 170 030 € | 306 500 € | 245 600 € |

